

Règlement du Jeu Concours de Noël – La Boutique des Chefs

Du 1^{er} au 20 décembre 2024

Article 1 : Organisateur

La société La Boutique des Chefs, dont le siège social est situé au 22 Allée du Bac à Mondeville, organise un jeu concours de Noël (ci-après dénommé "le Jeu Concours").

Article 2 : Conditions de Participation

Le Jeu Concours est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine. Les employés de La Boutique des Chefs ainsi que leurs proches ne sont pas autorisés à participer au concours.

La participation au Jeu Concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

Article 3 : Modalités de Participation

Pour participer au Jeu Concours, les participants doivent passer une commande sur le site e-commerce de La Boutique des Chefs entre le 1^{er} et le 20 décembre 2024, peu importe son montant.

Aucun autre mode de participation ne sera accepté.

Article 4 : Dotations

Les lots mis en jeu dans le cadre de cette tombola sont deux bons d'achats de 25€ chacun, à dépenser sur le site e-commerce de La Boutique des Chefs entre le 1^{er} et le 30 janvier 2025.

Article 5 : Tirage au Sort

Le tirage au sort aura lieu le 24 décembre 2024. Il sera effectué de manière aléatoire par un représentant de La Boutique des Chefs.

Le(s) gagnant(s) sera contacté par téléphone ou par mail dans les 5 jours suivant le tirage au sort. Si un gagnant ne peut être contacté ou ne réclame pas son lot dans un délai de 10 jours suivant la notification, un nouveau tirage au sort sera effectué.

Article 6 : Communication des Résultats

Le(s) nom(s) du/des gagnant(s) pourra être affiché dans la newsletter de La Boutique des Chefs, sur les réseaux sociaux ou sur le site internet.

Article 7 : Protection des Données Personnelles

Les données personnelles collectées dans le cadre de ce Jeu Concours seront utilisées uniquement pour la gestion du concours (et pour le traitement habituel de la commande) et ne seront en aucun cas transmises à des tiers sans le consentement explicite des participants.

Article 8 : Litiges

En cas de litige, la responsabilité de La Boutique des Chefs ne pourra être engagée. Tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents.

Fait à Rouen le 28.11.2024 par La Boutique des Chefs.